



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds

sur le

Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**La 73^e RÉUNION
WASHINGTON, D.C. – 23 avril 2006**

DC/S/2006-0030(F)

Le 23 avril 2006

Déclaration de

**S.E.M. Paul Antoine Bohoun Bouabre
Ministre du Plan et du Développement de la
République de Côte d'Ivoire**

**Au nom des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert,
République Centrafricaine, Comores, Congo, République Démocratique
du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau,
Guinée Equatoriale, Île Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger,
Rwanda, São Tomé & Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo, et Somalie
(informellement)**

Avant tout propos, je voudrais, au nom des 24 pays de notre groupe, adresser mes chaleureuses félicitations à Monsieur **Roberto Carrasquilla**, Ministre des Finances et du Crédit Public de la Colombie, pour son accession à la présidence du Comité. Il me plaît également de féliciter Monsieur **Kiyoshi Kodera**, le tout nouveau Secrétaire Exécutif du Comité. A ces deux personnalités, je formule des vœux de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Mon intervention va porter sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour pour discussions.

1. Energie propre et développement : vers un cadre d'investissement

Le rapport sur « l'Energie propre et le Développement » qui a été préparé à la demande expresse du Comité du Développement de septembre 2005, traite de trois principaux sujets interdépendants, à savoir : (i) l'énergie propre pour le développement ; (ii) les changements climatiques ; et (iii) les options de financement.

Au niveau du premier sujet, nous devons tout d'abord reconnaître que l'énergie constitue un élément essentiel du processus du développement. Pour augmenter la productivité, la compétitivité et la croissance de leurs économies, les pays en développement doivent accéder à des services d'approvisionnement en énergie à la fois modernes, propres et fiables, mais aussi abordables. Pour y parvenir, il faut investir massivement dans les infrastructures d'énergie, et de tels investissements dépassent largement les capacités des seules ressources publiques actuellement disponibles. Le déficit subséquent pourrait être comblé par un complément de capitaux provenant du secteur privé, dont l'intervention exige des réformes des politiques et des cadres réglementaires du secteur de l'énergie ayant pour objectif, l'amélioration de l'efficacité des sources de génération et une utilisation plus rationnelle d'énergie.

Sur le second sujet, la communauté internationale doit s'accorder sur le principe selon lequel « **l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation illimitée de l'énergie a des répercussions néfastes sur la santé, l'environnement et la croissance économique** ». Par conséquent, la communauté internationale doit entreprendre des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques qui sont coûteuses et impliquent des financements substantiels. A ce niveau, nous souscrivons à la suggestion contenue dans le rapport, d'exempter les pays qui continuent de souffrir des sécheresses et famines répétées, à travers le monde, des coûts de tels financements. Des trois sources de financement suggérées par le rapport, pour notre part, le commerce du carbone apparaît comme le plus susceptible de générer des fonds nécessaires pour réduire les émissions des gaz à effet de serre. C'est pourquoi, nous soutenons ce concept et la nécessité de développer ce marché. Dans ce cadre, nous souhaitons vivement la levée des incertitudes qui pèsent sur la poursuite des efforts de réduction des émissions des gaz à effets de serre au-delà de 2012, année limite fixée par le Protocole de Kyoto. Enfin, nous appelons également la communauté internationale à faciliter le transfert de technologies d'adaptation déjà éprouvées, particulièrement dans les domaines de l'aménagement de ressources agricoles et de l'eau.

Sur le dernier sujet, nos pays plaident pour l'additionalité des ressources de l'aide et la flexibilité dans leur accès et utilisation. Dans l'ensemble, nous appuyons l'approche à deux voies suggérée par le rapport. S'agissant de prochaines étapes, il est important d'impliquer les institutions et les gouvernements des pays bénéficiaires, notamment en Afrique où les

préoccupations énergétiques et de changements climatiques sont mieux abordées dans le cadre des processus d'intégration régionale.

2. Renforcement de la responsabilité partagée – Aide, commerce et gouvernance

Je me réjouis de ce que le rapport de suivi mondial 2006, consacre une section importante au thème de la gouvernance. C'est le lieu de souligner l'importance que nos pays, ensemble avec leurs partenaires au développement, accordent aux principes de bonne gouvernance. Les progrès enregistrés au cours des dernières années, dans le cadre du NEPAD et du dialogue bilatéral entre nos pays et leurs partenaires, donnent la preuve de cette détermination. A titre d'exemple, la revue des dépenses publiques et les allocations budgétaires ciblées sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fait désormais partie du processus régulier de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée dans beaucoup de nos pays. Par ailleurs, un nombre croissant de pays exportateurs de produits minéraux adhère volontairement à des initiatives telles que « Transparence pour les Industries Extractives (ITIE) » et « Processus de Kimberley », dont la vocation est d'améliorer la gestion des ressources naturelles.

Nous saluons l'initiative des institutions de Bretton Woods visant à mettre en place un cadre permettant aux divers acteurs - gouvernants, institutions de contrôle et d'équilibre des pouvoirs, administration publique, opérateurs économiques et simples citoyens - d'interagir dans un système national intégré afin d'assurer un meilleur suivi de la gouvernance. Nous saluons les efforts des institutions de Bretton Woods visant à identifier les meilleurs indicateurs permettant de mesurer les progrès dans ce domaine.

Il convient de noter qu'aucun indicateur tout seul ne peut établir de manière concluante, un rapport de cause à effet entre les progrès en matière de gouvernance et une croissance durable. Par ailleurs, les résultats obtenus dépendent en grande partie des conditions de départ ainsi que des circonstances particulières du pays concerné au moment de l'évaluation. Ainsi, nous sommes persuadés que la bonne gouvernance est un facteur essentiel du développement économique. Tout en soutenant les efforts de recherche menés par les institutions de Bretton Woods, pour la mise en place d'un cadre approprié d'analyse et de diagnostic et des indicateurs pertinents de mesure des progrès, nous recommandons que les pays bénéficient de soutien financier important, en vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales de lutte contre la corruption. Cependant, les considérations de gouvernance ne devraient pas constituer un obstacle au transfert de ressources au profit de nos pays.

En ce qui concerne le suivi des progrès réalisés vers les objectifs du millénaire pour le développement, nous apprécions la qualité et l'objectivité de l'analyse du rapport. Bien que la croissance économique en Afrique au sud du Sahara ait dépassé en moyenne 5% au cours des trois dernières années, la performance par pays a été inégale et cette région du monde accuse un retard considérable par rapport aux autres régions en matière de réalisation des OMD. Afin de renverser cette tendance, les pays africains sont déterminés à adopter des politiques appropriées et à approfondir des réformes macroéconomiques, structurelles et de gouvernance. En particulier, ils ambitionnent de renforcer les acquis obtenus, grâce à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, nos pays s'efforcent d'améliorer le climat des

investissements dans l'espoir d'orienter les capitaux privés (étrangers et locaux) vers le financement des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunication et des secteurs sociaux.

Nous estimons que le respect des engagements pris par nos partenaires au développement, en matière d'accroissement de l'aide, constitue un pilier essentiel de leur contribution à l'obligation réditionnelle mutuelle. Certes des progrès notables ont été enregistrés dans ce domaine et de nouveaux engagements ont été pris pour alléger la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Dans ce cadre, près de 50 milliards de dollars ont été plaidés en faveur des pays en développement, dont la moitié, pourrait être affectée à l'Afrique au sud du Sahara. Cependant, nos pays s'inquiètent des incertitudes qui continuent de planer sur la perspective de réalisation de ces engagements dans les délais prévus. Si ces craintes subsistent, les chances de l'Afrique au sud du Sahara de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015, sont compromises. C'est pourquoi, nous lançons un appel pressant pour le respect du calendrier des décaissements afin de permettre aux financements de parvenir aux bénéficiaires dans les temps requis. Les partenaires devraient également s'efforcer d'introduire la plus grande flexibilité dans les procédures de décaissement de l'aide et de renforcer l'harmonisation et l'alignement de l'aide en vue de cibler celle-ci sur les OMD.

Enfin, nos pays considèrent le commerce comme moteur du développement. A ce titre, ils appuient le principe d'accélération de la libéralisation du commerce international en vue d'accroître leur compétitivité par le biais de la suppression des barrières tarifaires et du renforcement des capacités. Dans ce contexte, nos pays s'associent à l'appel lancé par l'ensemble de pays en développement sur la nécessité d'un engagement renforcé des pays développés en faveur de la conclusion rapide, satisfaisante et ambitieuse des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du «Cycle de Doha ». Nous plaidons également pour une accélération de la mise en œuvre de l'Initiative intitulée «Aide pour le Commerce », car, une libéralisation non accompagnée d'un renforcement de capacités ainsi que du financement des coûts relatifs au régime de transition comporte un risque d'échec insupportable.

Pour conclure, je voudrais faire une observation en rapport avec l'Initiative de la Dette en faveur des pays pauvres très endettés (PTTE) dont la date d'expiration est actuellement fixée au 31 décembre 2006. Je voudrais souligner à ce sujet, que nos pays considèrent cette initiative comme un des principaux instruments disponibles permettant aux partenaires au développement d'aider les pays à faible revenu à juguler les crises financières auxquelles ils sont confrontés. Dans la mesure où les déséquilibres financiers persistent, nous estimons que cette initiative devrait être maintenue au-delà de décembre 2006. A défaut d'un tel maintien en l'état, une flexibilité suffisante devrait être accordée aux institutions participantes pour continuer à apporter, aux pays qui en éprouveraient le besoin, une assistance appropriée au-delà du 31 décembre 2006. A cet égard, nous sommes d'accord avec la mise à jour proposée de la liste des bénéficiaires potentiels. Enfin, nous n'avons pas d'objection à ce qu'un bénéficiaire potentiel puisse renoncer de son gré à participer à l'Initiative.